

n° 2846 da u 13 à u 19 di ghjugnu di u 2024

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58^a annata
Prezzo 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.ritti.corsica



Dissolution de l'Assemblée nationale

p.4-5

Premières réactions, appel de Femu a Corsica



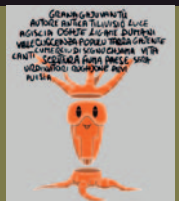
La dissolution anticipée par le président de la République au soir de l'élection européenne ouvre une période de totale incertitude pour l'avenir. Le résultat électoral de l'extrême-droite, près de 40% des voix en France, a précipité une décision aux conséquences imprévisibles. Leghje p.3

Trois semaines de totale incertitude

Rubutiscola

p.6-8

Fà entre a lingua corsa in a mudernità



Fondation Mauritz Coppieters

p.10

Des démarches pour être accréditée à l'ONU

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è presentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di l'associu di U Ricordu di Ponte Novu.



U Ricordu di Ponte Novu

Trà l'8 è u 9 di maghju 1769, a Corsica hà persu a so indipendenza di fronte à i sultati di l'armata di u Rè di Francia. A giovana repùblica chì smaravigliava l'omi di u Sèculu di i Lumi, un ci hè ghjunta à vince una di e putenze e più tremende di l'èpica, armata di fucili è cannoni, è aiutata ancu da mercenarii furesteri. I paisani corsi elli unavianu chè u so curagiu è a so brama di libertà. È ssu curagiu, dicia Voltaire, fù cusì grande «*ch'elli fècenu un rampale di i so morti per avè u tempu di carcà daretu à elli. I so feriti si michiàvanu à i morti per consolidà u rampale. Un si vede cose simule chè frà i pòpuli liberi*».

A sèguita, si cunnosce. 20 anni di ripressioni tremende, 255 anni d'oppressione è denecu di a nostra identità è di e nostre rivendicazioni di pòpulu.

In u 1969, partecipendu di u riacquistu, u pueta Bartulumeu Dolovici, cù frà altri militenti cum'è Nunziu Grisoni, Prete Mondoloni, Elice Guerrini, decidenu di fà rinascere u ricordu di Ponte Novu ch'era già statu cummemuratu in principiu di u sèculu, eppò s'era addurmintatu cù i guai di a desertificazione... In u 1972, l'associu *U Ricordu di Ponte Novu* hè creatu cù sta chjama lampata: «*O Corsu, un ti scurdà di a to stòria!*» U movimentu autunumista, l'ARC pò l'UPC, dinamizèghjanu l'appuntamentu è prestu prestu, sò tutti i naziunisti chì si ritrovàvanu per cummemurà a battaglia è unurà quelli chì ci avianu lasciatu a vita in u 1769. Ma u fracassu di l'affrontamentu trà naziunisti in principiu di l'annate 90, affuca s'appuntamentu nustrale...

In u 2014, una squadra di giovani di u rughjone decidenu di rinivisce l'associu. È dapoì, tutti l'anni, cù l'appoghju d'altri associi dinù, cum'è *I Naziunali*, ci hè sempre statu un accolta in Ponte Novu, da unurà l'antichi eroi cù una messa cantata, fiori à u munumentu di u ricordu, lampà di fiori in Golu, mostre, dibattiti, veghje è ritruvate fraterne.

A battaglia fù ancu ghjucata durante parechji anni cù attori benevulenti è un scinariu di Bartulumeu Dolovici, l'ascita di u pueta sparitu in u 2009. U so scrittu in trè atti hè messu in scena da l'associu *U Ricordu di Ponte Novu* cù sonni è lumi nant'à u ponte insanguinatu... Bellissima rapresentazione ch'omu vuleria rivede...

A nova squadra di l'associu s'impegna per tramandà u ricordu di a battaglia cum'un patrimoniu nustrale da perpetuà, fà cunnosce a stòria è sparghje u spiritu di Ponte Novu, di rispettu è di fratellanza.

A Cullettività di Corsica hà accunziatu u locu è travaglia à prugetti di riabilitazione di u ponte.

Cù u s'aiutu, quellu di a meria di Castellu di Rustinu è quellu di l'Istitutu di studii di e civilisazioni è i spazii mediterràni (Ineacem), l'associu s'hè impegnatu dinù à a rializzazione d'una decina di pannelli in corsu, francese è inglese, stallati in giru à u ponte per cuntà i fatti è u cuntestu di a battaglia.

L'associu si rivendicheghja apuliticu: Ponte Novu appartene à u pòpulu sanu. U scopu hè di fà ch'ogni Corsu si riconosci in a so stòria. Un travagliu di riacquistu culturale è stòricu. ■

Accapu di a reddazione

È l'Europa ?

È l'Europa à mezu à tuttu stu parapiglia è tene ?? Durante à a campagna, si n'hè parlatu pocu è micca. Si sò fattu a guerra trà u governu è u RN sin'à quellu duellu perniciosu trà Bardella è Attal. Partitoni, media, istituti di sundaggi, anu fattu tuttu per sguassà l'edee aurupee è tutte l'altre candidature, mandendu scopi è inghjochi aurupai à e rumènzule per pudè disciulà l'uni nant'à l'altri è viciversa, sbagliendu l'elettori imbafachjulati da e bucie di u so chjama è risponde francufrancese.

Tutti ci simu fattu addurmintà... senza reazzioni, avemu lasciatu fà, spettatori impotentu o, peghju, indifferenti ! Pochi sò, ci vole à dilla, quelli chì si sò impegnati per circà di convince nant'à l'impurtanza di l'Europa, per fà campagna, o semplicemente per dà cunsigna di votu. Senza chjamà à vutà un tale o un tale, nò, omancu per di un vi lasciate micca imprigunà ind'è u falsu duellu trà a macrunia è u RN ! Vutate per prugetti aurupai, fate e vostre scelte ind'è ciò ch'ella porghje l'Europa in u cutidianu di a sucietà, a pace, u sviluppu, a solidarietà, a cusioni sociale, a difesa di e lingue è culture minurizzate, a difesa di i pòpuli opprimati, a difesa di e donne, di i zitelli, di a ghjente marturiate o disprezzate... L'infrastrutture ch'un si puderianu fà senza ella, e suvvenzioni di mondu prugetti, u sviluppu regionale, a salute, l'aiutu à a pesca, à l'agricultura, à i trasporti, à a giuventù,... eccètera, eccètera...

S'aspettava prese di parolla, voce à prò di l'Europa o per migliurala... invece nò. Solu u chjami è risponde trà l'anti-Europa è quella chì bramemu di cambià, una sola priorità : u dibattitu francufrancese ! *Umbeh...*

Allora l'elettori anu parlatu... è oghje, si continueghja : l'Europa ?? Innò, solu, sempre, u dibattitu francufrancese ! L'affari un si passanu in Brussella ma in Parigi ! Bardella ci hà messu i pedi pocu è micca à u Parlamentu à longu à a so prima mandatura è un ci vulterà mancu un pede sè u so culpacciu viaghja bè, postu ch'ellu hà in mira Matignon !!! Eccu ciò ch'ella era ricercata dapoì u principiu ! Matignon ! L'Europa ? Un marchjapedi ! Un ingannu ! Si n'impippenu ! Cum'elli s'impippanu di e nostre regioni è di e so brame d'avvene !

À què, u terramotu di Macron risponde «*chiche ?*» Ah vulete di u RN ? Eh ben tè, sciaccatevi què !

O sia si piglianu di paura l'elettori... perchè mandà à caternu l'Europa va bè, ma mandà à caternu è so vite, u so cutidianu, forse ch'elli ci rifletteranu duie volte, nò ?

O sia vòtanu à e legislative cum'è per l'aurupeane, è tandu Macron si pruverà à a cuabitazione, cù u RN o cù un governu di salute pùbliku da bluccalu...

È l'Europa à mezu à tuttu ssu parapiglia è tene ? Si ne riparlerà da quì à cinque anni. Pè e pròssime elezioni aurupee ! ■ **Fabiana Giovannini.**



XXX

Trois semaines de totale incertitude

La dissolution décidée par le président de la République au soir de l'élection européenne ce dimanche ouvre une période de totale incertitude pour l'avenir. Le résultat électoral de l'extrême droite, près de 40% des voix en France, a précipité une décision aux conséquences imprévisibles.

L'élection législative consécutive à cette dissolution aura lieu les 30 juin et 7 juillet prochains. En Corse, trois députés nationalistes sont sortants: Jean Félix Acquaviva et Michel Castellani de Femu a Corsica, et Paul André Colombani du PNC. Le quatrième, Laurent Marcangeli, est du parti présidentiel, mais il est lui aussi partie prenante de l'accord politique élargi autour du projet d'autonomie de la Corse. En remettant leurs mandats en jeu, la dissolution de l'Assemblée nationale expose le processus de Beauvau à un risque de déstabilisation en Corse même. Maintenir la représentation nationaliste de la Corse à Paris est le premier enjeu désormais.

Leurs adversaires potentiels seront en effet issus des rangs des pires opposants à l'autonomie de la Corse. Le Front national a fait du rejet de l'autonomie le cœur de sa campagne en Corse, et la dynamique électorale qui est la sienne désormais est une menace réelle. Le vote de dimanche dernier a une composante évidente de vote protestataire facilité par l'éloignement des enjeux lors d'une élection européenne, et par une moindre participation que celle qui s'annonce pour le 30 juin prochain. Mais son haut niveau (40% des voix) fait de ses candidats des prétendants sérieux.

L'autre opposition au processus, celle de la droite « officielle » n'est pas moins dangereuse. Durant tous ces mois de négociations, le sénateur Jean Jacques Panunzi n'a eu de cesse de fragiliser la position de Gilles Simeoni, et son principal leader politique, François-Xavier Ciccoli, qui avait menacé la réélection de Jean Félix Acquaviva en 2022, a coraqué la tête de liste européenne Les Républicains, François Xavier Bellamy, dans ses prises de positions anti-autonomistes durant la campagne.

Pour eux, la dissolution est une nouvelle chance. Il faut surtout ne pas la leur laisser. La priorité désormais est donc la campagne pour remporter, et si possible renforcer, notre représentation à Paris. Sans ce prérequis, le projet de réforme constitutionnelle pour la Corse serait évidemment menacé.

Mais il devra aussi trouver un terrain favorable pour pouvoir progresser au sein du Parlement jusqu'à la décision de modification constitu-

tionnelle. La composition de l'Assemblée nationale sortante était *grosso modo* favorable, la majorité relative présidentielle étant épaulée par des soutiens qui se sont exprimés dans plusieurs autres groupes, LIOT, Écologistes, au sein de LFI et des Socialistes. Dans la future Assemblée, on s'attend à une forte progression du Front national au détriment principalement des soutiens d'Emmanuel Macron, dans la logique du vote protestataire survenu dimanche. Cela pourrait alors bloquer le processus de révision constitutionnelle, préalable indispensable pour décider d'une autonomie pour la Corse. La décision prise par Emmanuel Macron aura donc, sauf retournement spectaculaire de l'opinion française, pour effet principal de l'affaiblir lui-même en l'obligeant à recourir à une cohabitation dès cet été. Est-ce une décision d'anticipation face au risque d'une motion de censure qui l'aurait obligé à dissoudre cet automne? Probablement pour partie, l'effet de surprise pouvant jouer en sa faveur en dramatisant les enjeux. Et, en étant à l'initiative, sa position est meilleure que celle qui aurait été la sienne s'il avait dû dissoudre après un revers à l'Assemblée nationale comme cela avait risqué d'être le cas lors du débat sur la réforme des retraites.

Mais, au-delà des jeux tactiques, il y a un problème de fond qui est posé à la démocratie française par la montée d'une extrême-droite désormais très puissante. Sur la scène européenne, c'en est même devenu le bastion principal alors qu'elle recule dans plusieurs pays (Suède, Finlande, Pays-Bas), qu'elle a obtenu des résultats inférieurs aux pronostics des sondages dans plusieurs autres (Belgique, Allemagne, Espagne, Portugal). De ce fait, malgré les 31 sièges obtenus en France, les forces d'extrême droite à Strasbourg, par ailleurs fractionnées en trois chapelles désormais, ne changeront pas fondamentalement la gouvernance du Parlement européen fondée sur un consensus entre les groupes de « l'arc démocratique ». À Bruxelles, l'extrême-droite est plus forte, mais il est encore possible de les cantonner aux seconds rôles. Par contre, en France, l'ampleur de leur score de dimanche dernier est à l'origine d'une crise majeure qui ébranle la démocratie française, et qui menace les projets de la Corse. ■



Dissolution de l'Assemblée nationale

Les premières réactions

L'appel de Femu a Corsica

« Le résultat des élections européennes du dimanche 9 juin et la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale créent une situation politique nouvelle, constitutive d'une crise politique profonde dont les évolutions à venir sont incertaines.

Au plan global, les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet prochains sont susceptibles de redéfinir de façon profonde la composition de l'Assemblée nationale et de conduire à l'émergence d'un nouveau bloc majoritaire autour du "Rassemblement national".

En Corse, le processus de négociation engagé depuis mars 2022 avec le Gouvernement et l'État se trouve

aujourd'hui suspendu, voire menacé. Avec cette dissolution, s'ouvre donc également une période de grandes incertitudes concernant la perspective de révision constitutionnelle consacrée à l'autonomie de la Corse et à la mise en œuvre d'une solution politique globale pour notre pays.

Dans ce contexte de crise, la Corse doit envoyer, à l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains, par le suffrage universel, un message clair à Paris : celui de l'aspiration puissante du peuple corse à la poursuite et à la réussite du processus d'autonomie, en même temps que notre capacité collective à apporter des réponses aux enjeux du quotidien.

Il appartient à toutes les forces vives qui partagent cet objectif de créer les conditions optimales de la réussite.

Dans cette perspective, Femu a Corsica appelle à la concertation entre les mouvements politiques signataires de la délibération "Autonomia" votée à près de 75% par l'Assemblée de Corse le 5 juillet 2023, mais aussi avec les autres nationalistes, et, au-delà des sigles, des appareils et des formations, avec tous les Corses désireux de bâtir une solution politique globale et un avenir de paix, de prospérité et de bonheur pour notre peuple et sa jeunesse.

À ce titre, nous contacterons dès ce soir l'ensemble des composantes et responsables du mouvement national, aux fins de proposer une stratégie commune dans le cadre des échéances électorales et politiques induites par la dissolution. » ■

Jean Félix Acquaviva

« La Corse devient, malgré elle, l'otage du match de ping-pong entre le Rassemblement national et Emmanuel Macron. Le débat européen et posteuropéen est surdéterminé par le débat politique franco-français. La Corse, puisqu'elle va être confrontée à une élection législative, devient elle-même otage de ce débat. Le processus s'est défini comme une sortie d'espoir avec un fort consensus trouvé, un statut d'autonomie qui affiche une démarche de paix et de démocratie. En même temps, il permettrait de régler la question de la fiscalité du patrimoine, de la lutte contre la spéculation pour garantir le droit au logement, d'une fiscalité pour les entreprises qui soit mieux adaptée à

notre tissu productif, la question des coopérations transfrontalières avec l'Italie grâce à une compétence directement assumée par l'assemblée autonome, la question d'une autonomie énergétique pour diminuer les coûts... Tous ces éléments-là liés à l'autonomie sont remis aux calendes grecques ou du moins mis entre parenthèses... Il faut attendre ce que diront les urnes...

La question est le choix des députés pour représenter la Corse à Paris, pour porter l'intérêt supérieur de la Corse plutôt que de prendre part à des joutes verbales et oratoires qui parfois font pitié entre les extrêmes et le gouvernement... C'est le moment de réaffirmer de manière forte que c'est à eux de décider de leur destin, et pas d'être otages d'un débat qui n'a rien à voir avec eux... Si nous

sommes confortés dans nos choix et réélus fortement, cela donnerait une nouvelle légitimité ou processus pour le mener à son terme avec la volonté des Corses. Soit, il y a, à Paris, une majorité même plurielle, même différente, et peut-être une coalition, qui pourrait poursuivre le processus. Soit, le RN gagne le scrutin national et il devra être confronté à la question corse grâce à notre élection. Sinon, on peut s'attendre à des lendemains qui déçoivent... Il n'y a pas d'autre processus pour nous que le dialogue pour une solution politique globale. Si nous avons en face de nous des forces antagonistes ou frontales qui mènent à une logique de refus de ce que nous sommes, il y aura effectivement un problème. C'est pour ça qu'il faut confirmer le choix de députés nationalistes dans les urnes... Aujourd'hui, je suis en posture de combat et déterminé à faire en sorte que tout le travail entrepris aille au bout. » ■

Michel Castellani

« Dans une démocratie, il faut toujours prendre acte du vote des électeurs. Il ne faut pas faire comme s'il n'existait pas... Je pense que les Français attendent une autre politique en matière de santé, de solidarité et de sécurité. C'est cela dont il faut tenir compte.... Cette dissolution nous place tous devant nos responsabilités... Si je suis désigné par les instances de Femu a Corsica, j'assumerai cette campagne sans prétention particulière, mais sans honte non plus. Je suis adossé à deux années de travail continu. J'ai conscience d'avoir vraiment défendu les intérêts de la démocratie, toujours, les intérêts fondamentaux de la Corse aussi, les intérêts encore plus de notre circonscription.... J'ai toujours fait mon travail comme je m'y étais engagé. Tous les jours, j'ai représenté ma circonscription et la Corse de la façon la plus noble possible. J'ai respecté mes électeurs et c'est à eux de décider s'ils veulent me reconduire ou pas... Quand on fait des élections générales, on change de gouvernement, et rien n'indique que le nouveau gouvernement sera sur la même ligne que le gouvernement actuel. Il faudra voir qui va prendre en charge la question corse et si le nouveau gouvernement adoptera la même politique à l'égard de la Corse. » ■

Paul André Colombani

« Je suis très inquiet pour ce processus que nous avons porté depuis deux ans et bien évidemment encore plus, à trois jours de mon passage dans l'hémicycle, pour le CHU de Corse.... C'était compliqué de gouverner depuis deux ans avec une majorité relative où il manquait 40 voix pour atteindre la majorité absolue. Il y a eu des motions de rejet qu'on n'avait jamais vu depuis 30 ou 40 ans comme, par exemple, sur la loi immigration. Il y a eu une forte tension sur la question des retraites. La position du "En même temps" d'Emmanuel Macron est devenue de plus en plus compliquée à gérer. » ■

A battaglia legislativa!

Les résultats sont tombés. La surprise est modérée tant ce scrutin apparaissait comme joué d'avance. Le Rassemblement national est sorti grand vainqueur de ces élections européennes. Le président de la République a, lui, créé un véritable séisme politique en annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale. La stratégie derrière cette annonce ressemble à un coup de poker risqué. En Corse, encore plus qu'en France, le vote Bardella est sorti largement en tête, et il faut en prendre acte. Ce vote entraîne la mise à mal du processus d'autonomie de la Corse, lui-même plébiscité dans les urnes depuis 2014 et les élections municipales à Bastia. Les élections législatives qui s'ouvrent alors revêtent un enjeu historique. Action, bilan, dynamique : les enjeux sont multiples à bien des égards. Des candidats nationalistes seront présents dans les quatre circonscriptions corses et doivent mettre en avant les enjeux vitaux pour notre pays. La temporalité de la campagne électorale qui s'ouvre ne permettra certainement pas de répondre à toutes les questions et inquiétudes des Corses. Mais ce scrutin doit porter un message clair. La Corse doit montrer, par la voie démocratique, qu'elle n'est pas prête à renoncer à une révision constitutionnelle permettant d'obtenir un statut d'autonomie, dans une période qui se dessine comme historique au niveau mondial. Cette autonomie est la réponse aux problématiques historiques, culturelles et linguistiques de la Corse, mais également aux problématiques du quotidien de son peuple. Et nous devons collectivement porter ce message d'espoir, d'une voix nouvelle qui doit s'ouvrir. En ce sens, les partis nationalistes doivent faire preuve de responsabilité à la hauteur des enjeux et proposer une stratégie commune, permettant de maintenir l'enjeu d'autonomie au niveau français. Quels que soient les résultats de ces élections et le nouveau gouvernement qui dirigera la France, nous devons faire parler ce qui nous lie collectivement. Notre démocratie. Ci tocca à scunvince! ■

Gilles Simeoni

pour sa part n'a pas encore réagi à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale et ses conséquences sur le processus de Beauvau. Il entendait d'abord réunir les instances de Femu a Corsica et consulter ses élus. Cependant, le 6 juin dernier, il était auditionné en tant que président de la Collectivité de Corse par la Commission des lois du Sénat dans le cadre de la mission d'information sur l'évolution institutionnelle de l'île. Extraits.

« On ne peut pas prendre la mesure de ce qui se joue dans le processus actuel, si on ne réinscrit pas la question constitutionnelle et juridique dans sa perspective globale qui est fondamentalement politique et historique... Un des enjeux du processus d'aujourd'hui est de passer de cette logique de conflit à une logique de confiance retrouvée et reconstruite entre la Corse et la République... Aujourd'hui, on se retrouve avec un déséquilibre important : on a des compétences transférées – souvent partagées et rarement exclusives de la Collectivité de Corse – que nous ne sommes pas en mesure d'exercer pleinement, notamment parce que nous n'avons pas les moyens matériels, humains

et surtout financiers de les exercer... Le statut particulier de la Corse dans ces différentes moutures a été très largement rattrapé par les avancées successives de la décentralisation générale... Le pouvoir le plus singulier que reconnaît aujourd'hui la loi à la CdC c'est le pouvoir d'adaptation qui nous permet de demander une évolution législative ou réglementaire. Ce pouvoir d'adaptation, depuis qu'il a été institué a été mis en œuvre à 46 reprises. Il y a eu seulement deux réponses : l'une positive sur un point mineur, l'autre négative pour écarter la demande. Dans tous les autres cas, il n'y a même pas eu de réponse... L'autonomie est le droit commun de toutes les grandes îles méditerranéennes et de l'arc atlantique. Beaucoup d'îles qui sont autonomes depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale ne sont pas allées vers l'indépendance. Il n'y a aucun caractère mécanique ni aucun déterminisme qui permette de dire que quand on va vers l'autonomie on va vers l'indépendance... Je pense que la France en tant que nation est aujourd'hui assez forte pour imaginer une solution en rupture avec le modèle déterminant sur lequel s'est construit l'État. Je pense qu'il y a la place pour imaginer ensemble un chemin politique et constitutionnel qui nous permette d'acter le principe d'un statut d'autonomie... » ■

Rubutiscola

Fà entre a lingua corsa in a mudernità... è in a sucietà!

U cullettivu Parlemu Corsu hè natu in 2007. Adunisce oghje parechji associ, sindacati, urganisimi da tutte e mamme per circà di dinamizà a sucietà corsa à prò di a so lingua, da pudè cuntribuiscè à «l'elaborazioni prugrissiva d'una sucietà bilingua corsu è francese». U so presidente, Micheli Leccia, ùn risparmià micca u so tempu è scumbatte nant'à tutti i terreni da valorizà, sparghjè, è fà cresce l'usu di a lingua corsa.

Frà l'azzioni messe in ballu, ci hè Rubutiscola. I so primi risultati èranu presentati u 6 di ghjughnu scorsu à u collegiu di u Fium'Orbu. Rubutiscola benefiziegghja d'una convenzione cù u Retturatu è apre a nostra lingua à a mudernità, nant'à un duminiu puru tècnicu chì mostra chì si pò dì è fà tuttu in lingua corsa! Felicitazioni à Parlemu Corsu è tutti quelli chì s'impègnanu à fà campà a nostra lingua à u cutidianu è nant'à tutti i terreni!

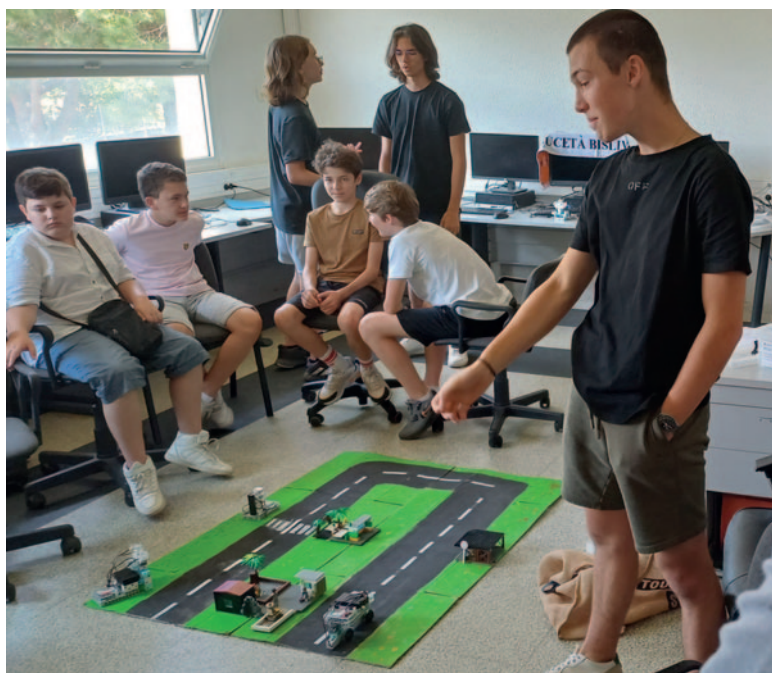
Cosa hè Rubutiscola?
Micheli Leccia: Si tratta d'un attellu di rubòtica in lingua corsa. I sculari chì participèghjani à l'attellu, ricèvinu struzzioni in corsu è so cundutti à costruì un robò è à falli rializà missioni, par via d'una prugrammazioni infurmàtica. Hè un insegnamentu in immirsioni, durenti à l'annata sculara è drentu à i stabilimenta.

U prufessori ùn si sprimi chè in corsu. U scularu parla ciò ch'eddu voli è ciò ch'eddu pò, ma hè sicura chì u bagnu linguistichu ricivutu u cunduci pianu pianu à fà prugressa in lingua corsa. Ci hè da scummetta dinò chì i ziteddi trà d'eddi s'ani da mutivà par accrescia l'uni è l'altri i so cumpitenzi in lingua corsa, postu chì 'ssa lingua duvuta u linguaghju di un sughjettu chì i passiu-neghja.

Chi hè u scopu?

L'ugittivu hè doppiu: trasmetta a lingua corsa è trasmetta una disciplina d'avvenna, a rubòtica. S'impara a rubòtica à traversu a lingua corsa. Al di là di a trasmissioni stessa di a lingua circhemu à valorizalla assucèndula à una disciplina chjamata à sviluppassi è fundamintali pà i sucità di dumani. Vulemu fà rimà lingua corsa cù mudarnità!

U scularu intarissatu da a rubòtica, ùn avarà altra scelta chè di riceva unu insegnamentu à traversu a lingua corsa è tandu a lingua corsa acquista sùpitu unu statutu di lingua alta, veni à di una lingua chì duvuta indispinsèvuli è in più liata



à l'innuvazioni. Otantu unu scularu chì si sarà disintarissatu di u insegnamentu corsu, ci pò vultà par via di a so attraenza pà a rubòtica... Hè par quissa ch'emu sceltu d'adrezzassi à i culligianti. Sò biscalzoni à quali suventi ùn li piaci tantu u quatu scularu abituali. Or, si sà chì i robò sò particularmenti attrattivi pà i ziteddi. Tandù, prupona l'usu d'issi tecnulugii, for'di u tempu scularu nurmali è drentu à attella spicifichi, ni pò mutivà unipochi à investisciasì in 'ssa furnazioni.

Cumu hè statu messu in ballu u prugettu?

Ciò chì ci hà datu l'idea di fa 'ssu prugettu hè u mudellu di i scacca, chì hà sappiutu travaddà cù u mezu scularu è

sviluppassi par tuccà unu nùmaru impurtanti di ziteddi dopu à parechji anni d'animazioni. D'altrondi, ancu s'eddu ùn hè micca u so prima ugittivu, adòprani ancu a lingua corsa in certi occasioni, omancu à u scrittu o à traversu videu pidagògichi o prumuziunali.

Tandù, cù u cullettivu Parlemu Corsu! ci semu fatti a dumanda «*Chi attellu crià par attirà i ghjòvani è prufittà di l'occasioni par trasmèttali a lingua corsa?*» Hè cussì ch'emu pensu à a rubòtica parchi hè una disciplina chjamata à sviluppassi è ancu à fà parti d'u nosciu cutidianu è di règula i novi tecnulugii è più particularmenti i robò, piàcinu à i ziteddi.

À parta da u 2019, à u nomu di u Cullettivu, emu cercu à travaddà cù infurmàtichi - com'è l'universitaria



Ci semu dumandati “chi attellu crià par attirà i ghjòvani è prufittà di l’uccasioni par trasmèttali a lingua corsa?” Ancu s’eddu ùn hè micca u so prima ugittivu, adòprani a lingua in certi uccasioni, à traversu videò pidagògichi o prumuzionali. »

Marielle Delhom, è u furmatori è impiariu Jean-Noël Vignaroli – par custitui un cartulari è pudè prisintà u prugettu. Cun eddi emu rifittutu à un cuntinutu pidagògicu imaginendu una prugrissioni da sculari principianti, à sculari di niveddu mizanu po à sculari di niveddu cunfirmatu, passendu d’un tempu di scuparta à un tempu più criativu. Hè cussì ch’eddu hè privistu d’apudrà difarenti linguaghja infurmàtichi di più in più sofisticati.

Nu u 2021 era prontu u cartulari è emu cercu in un prima tempu d’impignà a CdC è u Ritturatu. Appughjèndusi à nantu à i nosci cunniscenzi erami pronti à mubilizà a mità di i cullegia di Còrsica, veni à di 16 à nantu à 32. Ma a crisa sanitaria di u Covid è i lizzioni tarrituriali dinò, ci ani cunduttu à attimpà a cuncritizzazioni di u prugettu. Mantinendu u cuntattu cù parehji insignanti è capistabilimenta, emu aspittatu di vultà à una situazione più favurèvuli par riinizià u prugettu. Tandu, ghjè u 21 di dicembri 2023 ch’è no signàiami una cunvanzioni cù u Ritturatu par pudè principià u prugettu è pruvallu à titulu spirimintali in u stabilimentu di u Fiumorbu, indu’pudiamu cuntà à nantu à a presenza di Jean-Christophe Olmiccia, prufessori di matimàtichi è membru di u cullittivu Parlemu Corsu !

Cumu viaghja l’attellu è cumu s’organizeghja l’insignamentu immersivu nant’ à un duminu quantunque abbastanza tècnicu ?

Ci spartimi u rolu. U cullittivu Parlemu Corsu!, iniziatori di u prugettu, aghjunghji u cuncettu (attella di rubòtica in immersioni di lingua corsa), u matiriali di rubòtica compru cù i solda di u cullittivu, u furmatori par appruntà u insignanti à manighjà u matiriali nanzì à u principiu di l’attellu, u insignanti binèvuli (par quistu annu) par pimetta a rializzazioni di u prugettu, u sèguitu di l’attellu è u censu di i bisogna linguistichi inghjinnati da a pràtica.

U stabilimentu chì accoddi l’attellu di rubòtica aghjunghji l’accunziamentu di u spartimentu di u insignanti vulintariu par pirmèttalu d’animà l’attellu, a sala par pudè accodda l’attellu, a sala par facilità a intarvinzioni di u furmatori, l’armoria par accantà i scàtuli di robò, a prumuzioni di l’attellu à l’internu.

Da nutà ch’un lèssicu di paroli spicifici è d’usu frequenti l’emu dighjà prupostu (in u rispettu di a pulinumia) par facilità a dicitura di u prufessori di pettu à i sculari.

Po pian pianinu, cuntenu di custitui unu racoltu di paroli da publicà in cullaburazioni cù a Canopé. Sarà un

travaddu arricchitu da u ritornu di u tarrenu è chì si voli cumplimentariu à ciò chì asisti dighjà com’è i lèssichi di matimàtichi, Educorsica o di l’Adecec è com’è i traduzioni rializati da insignanti di matimàtichi, di u linguaghju infurmàticu Scratch.

U Ritturatu eddu s’ingagia à cuordinà u partinariatu cù i stabilimenta di l’accademia è u cullittivu Parlemu Corsu ! D’altrondi hè u impègnu di u Ritturatu chì hà pirmissu a cuncritizzazioni di ssa prima annata di spirimintazioni.

Site cuntenti di i primi risultati ? Chì sò e prospettive d’avvene per ssu prugettu ?

Ssa prima spirienza s’hè musciata pusitiva (missioni rubòtica rializata, sculari pronti à ricumincià, insignanti sempri mutivatu, d’altri stabilimenta intarissati...). Riflettimu à a manera di parsiguità u prugettu. Sarà l’ugettu di i settimane à vena...

Cù u tempu, ben intesu, l’idea hè di fà crescita u nùmaru di i partecipanti, sculari è insignanti. Pà a qualità di u insignamentu, custrettu d’essa rializatu in una ora, era statu dicitu di limità un attellu in inghji stabilimentu, à 10 sculari chì si poni assucià par dui. Intantu, cù d’altri insignanti, ancu d’altri sculari pudariani

custitui un antru attellu in u listessu stabilimentu.

È puri, cuntintèndusi di 10 sculari par stabilimentu, hè quantunqua cunsidarèvuli u nùmaru di i ziteddi chì pudariani essa cuncirnati, s’i longu andà, u prugettu hè allargatu à tutti i cullegia (32), po i scoli primarii (254) è i licea (15). Ciò chì pò riprisintà 3010 sculari...

In fini, si pò imaginà dinò, dopu à avè acquistatu cumpitenzi, di dumandà à i sculari di spona i so rializzazioni (à l’uccasioni di cullocchia) o di falli participà à cumpitinzioni (in Còrsica o for’ di Còrsica). Parchi micca tandu, impignà i media lucali par offra una ristrasmissioni di u cunfrontu di i sculari ? Parchi micca ricumpinsà i sculari da un viaghju par veda una fàbrica di robò umanoidi o par assista à un salonu cunsacratu à l’innuvazioni tecnulògica ?

Ùn mancani i pirsipittivi di sviluppu è sempri vighjaremu à l’unnipresenza di a lingua corsa, ancu aduprendu traduttori casu mai. A lingua, edda, ni sarà chè di più missa in valori è for’ di Còrsica risplindarà...

Fà entre a nostra lingua in duminii induve ùn s’aspetta micca, serà per mustrà chì a nostra lingua hè moderna anch’ella ? Cosa li pò purtà à a Rubòtica è viciversa ?

Unu insignamentu di rubòtica porta u scularu à sviluppà u so sensu lògicu è à pidà l’abitùdina, di pettu à un prublema, di spona argumenta par ghjustificà i soluzioni ch’eddu pruponi. Acquista cussì una ginnastica intilittuali chì li pò ghjuvà in tutti i disciplini è ben intesu par ciò chì tocca à a imparera di a lingua. U cuntrariu hè vera dinò: un ciarbeddu avvezzu à manighjà dui o parehji lingu duventa ghjunchèvuli è favuirisci a cunvazioni di cunnizzioni novi, utuli par fà diduzioni lògichi !

Rubutiscola duventa tandu u prugettu di dui disciplini cumplimentarii ch’è no pudemu riassuma in una frasa: a rubòtica à prò di a lingua corsa è a lingua corsa à prò di a rubòtica !

Cumu si porta u cullettivu Parlemu Corsu ?

Simu ricchi d’una spirienza di 17 anni, vulemu francà una tappa è andà al di là d’azzioni chì mòsciani l’asempiu, al

Pensez-y!

Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu



di là d'azzioni chì scètani i cuscenzi. Oramai, vulemu fà azzioni più pirenni ch'ani da pirmekta una irrigazioni di a sucità di modu cuntinuu...

Tandu, si tratta par no di metta in òpara prugetta à u sirvizii d'un pianu sucitali. Sò 10 i prugetta ch'è no avemu cuncipitu. Tòccani u mezu iducativu, u mezu artigianali, i ziteddi, i maiori, a tradizioni (i fieri) è a mudarnità (internet)...

Sei sò dighjà in andà; l'altri abbisògnani di più tempu è di più meza par essa cuncritizati. Frà altru, cuntemu à nantu à a rializzazioni di a quattresima idizioni di A Currilingua par prugrissà in u sensu. Tutti 'ssi prugetta sò cundutti à crescita è à tuccà millai di parsoni cù una visibilità maiori... Hè sicura chì 'ssa nova andatura ùn firmarà micca senza cunsequenzi à nantu à a sucità. Partecipeghja à una dinàmica intratinuta da a corsa sulidaria, A Currilingua chì faci participà dighjà tutti i sittori di a sucità. Ssa corsa chjamata à crescita ancu edda, offri pirs-pittivi giganti par accodda solda ma subbra à tuttu par fidirà tuttu un pòpulu in Còrsica è for' di Còrsica!

I perspettivi sò più chè felici dunque ?

Ùn ci piattemu a rialità: a noscia lingua hè in gattiva saluta. Ma agi si pò sempri. À cantu à Parlemu Corsu! l'iniziativi individuali o associativi ùn mancani micca d'altrondi. Ci voli à riescia oramai à avè un accostu più glubali.

Di sicuru, unu statutu di cuufficialità ferma nicissariu par valorizà a lingua è par uttena meza cunsidarèvuli à u sirvizii d'una pulitica ambiziosa, binifizendu d'un appoghju ghjuridicu.

Intantu, ci tocca à intarvena circhendu d'uttimizà i nosci azzioni par cunturrà u problema di mancanza d'unu statutu sòlidu è par appruntà u tarrenu pà u ghjornu ch'è no strapparemu ssu statutu.

Tandu, spicèmu di metta in òpara i prugetta ch'è no prupunimu, chì d'altrondi, ni semu cunvinti, ni chjamarani d'altri! ■

Prupòsiti raccolti da F.G.



6 juin, commémoration des déportés du Fium'Orbu

Mimoria di u Fium'Orbu

Il y a 216 ans, le 6 juin 1808 le général Morand déportait 167 hommes âgés de 15 à 80 ans. À cette époque, la Corse napoléonienne est rythmée par des soulèvements dont l'attaque de la caserne de gendarmerie de Prunelli di Fium'Orbu ayant eu lieu une quinzaine de jours auparavant. À l'époque, alors que le général Morand multiplie les actions répressives en Corse, les droits des Corses sont réduits et le pouvoir français est contesté. Le maire de la commune, voulant éviter une répression, livre les auteurs de l'attaque de Prunelli tout en les informant de l'arrivée de l'armée française. Le commandant de la 23^e division militaire ordonne alors le rassemblement des fiumurbacci dans l'église du village d'Isulacciu di Fium'Orbu. Neuf sont fusillés le 4 aout à Bastia, les autres embarquent pour Toulon et sont déportés dans les Hautes-Alpes. Ils meurent à la prison d'Embrun en moins de six mois. Ces fiumurbacci, enterrés sans messe et sans célébration durant la nuit, ne rentreront jamais chez eux.

Créée en 1993, l'associu Mimoria di u Fium'Orbu joue un rôle prépondérant dans la valorisation et la transmission de l'histoire et l'identité culturelle du



Fium'Orbu. L'Associu veut faire vivre la mémoire de la région et organise régulièrement des conférences historiques et des événements culturels. Comme tous les ans, l'association présidée par Jean-François Vinciguerra, organise en juin la commémoration des déportés du Fium'Orbu. Chaque année, un hommage est accompagné d'une messe et d'un dépôt de gerbes devant les stèles où les noms de ces 167 hommes sont gravés. L'association permet également aux descendants des déportés de retrouver l'identité de leurs ancêtres. ■ **Pauline Boutet-Santelli.**

ARRITTI

5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA

© 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un : abbonamentu / riabbonamentu

55 € UN ANNU/UN AN 34€ SEI MESI/SIX MOIS 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail o telefonu (e-mail ou téléphone)



A lingua, cimentu di u pòpulu... Massimu Simeoni n'hè sempre statu cunvintu, era un difensore accanitu di a cuufficialità. St'articulu hè statu scrittu u 30 di maghju 2013, pocu tempu dopu à u votu di l'Assemblea di Corsica à favore di a cuufficialità pè a lingua corsa. Sunniemu incù ellu...

La coofficialité, un espoir pour la langue? Ou bien plus?

par Max Simeoni



La coofficialité votée, l'espoir de sauver la langue devient possible même si tout reste à faire. La majorité à la CTC devra rester unie et déterminée pour

convaincre, plutôt pour faire céder cet Etat français qui considère que ce serait un reniement de sa République.

Il ne lui manque pas d'armes institutionnelles (les deux parlements, leurs navettes, les amendements stérilisants, les conseils d'État et Constitutionnel, la maîtrise du calendrier...). Il est disposé à éluder ce genre de problème devant faire face à la « crise » de la mondialisation et d'une Constitution européenne qui piétine. Cela peut durer des mois, des années et être renvoyé élections après élections... Une sorte de processus Matignon étiré en longueur et tranché en rondelles. Les délais ne seront raisonnables que si la pression des conseillers CTC reste forte et capable de relancer chaque fois que de besoin et donc pour cela, qu'elle sache trouver l'appui des insulaires. Je dirais plus volontiers, du Peuple Corse « d'origine et d'adoption ».

La coofficialité est donc bien le minimum vital préalable pour redonner sa place à cette langue vouée à une mort lente et certaine par le système des républicains jacobins. Les deux langues doivent être à égalité de droit pour sortir de ce système et commencer à traiter les blessures du monolinguisme abusif.

Le but est d'arriver à ce que d'ici quelques décades, la langue soit transmise d'une génération à l'autre naturellement, c'est-à-dire que les mères corses de demain parlent corse à leurs bébés pour qu'elle redevienne une « langue maternelle ».

Seule la coofficialité permet de dégager tous les moyens nécessaires à l'enseignement et la formation dans toute la vie sociale. Rien, c'est évident, ne pourra se faire sans volonté et enthousiasme du plus grand nombre, les politiques, les associatifs, chaque citoyen conscient de sa propre responsabilité dans l'œuvre commune de réparer une injustice pour le respect des droits universels dont langue et culture sont un pilier. Il ne peut y avoir de justice ni d'humanisme autrement.

Il conviendra de veiller soigneusement que cette démarche noble ne soit entachée d'iniquité. La parité des droits n'est pas la guerre. C'est la paix et un enrichissement des valeurs de la société. Ce ne peut pas être de la discrimination ou porter un préjudice à quiconque sauf à ceux qui tirent profit d'une situation injuste. Elle demandera des étapes et des mesures pour protéger le profil des carrières. Elle est d'abord le respect de chacun et dans le monde de demain, de plus en plus multipolaire aux échanges démultipliés, elle est plus qu'un atout, elle est une nécessité.

Parité équivaut à œuvre possible de justice, d'efficacité et de modernité et, comme toute lutte contre l'injustice qui perdure, elle demande des efforts en commun.

Et pourrait-on dire que ce vote pour la coofficialité obtenue à une majorité des 2/3 et sans aucun vote contre, serait porteur d'un espoir bien plus grand, celui d'une communauté qui retrouve le sens historique de la solidarité, qui cesse elle-même d'errer, de se perdre ?

N'est-ce pas contradictoire de ma part de souligner d'une part tous les obstacles à surmonter pour que la coofficialité soit obtenue par la révision de la Constitution, arrachée sans doute, et pour qu'elle

devienne le cadre concret de sauvetage de la langue et, d'autre part de vous inviter à lever le nez avec moi pour humer un vent d'espoir plus ample, celui du sauvetage d'un Peuple nié et naufragé ?

Non si on pose comme principe « *morta a lingua, mortu u pòpulu* ». J'ai ressenti cette chaleur d'une vie renaissante avec un peu de retard. J'avais assisté à la télé aux applaudissements longs des élus debout, plus grave que souriants, j'avais vu les embrassades qu'ils se distribuaient dans l'émotion du moment. Mais je n'ai imaginé le germe d'un espoir plus riche, plus fécond que quand un élu non nationaliste m'a confié en tête à tête combien ils avaient été émus à l'amorce du résultat de leur vote. En portant la main sur le cœur : « *m'hà fattu qualcosa... avà pò sì... ancu untale m'hà basgiatu... un era mai accaduta...* »

J'ai compris à ce moment que « notre famille » corse était peut-être en train de se retrouver. Avec le vote, elle avait repris quelques lueurs de lucidité, quelques onces de courage, mais oh divine surprise, son cœur commençait à scander quelques battements à l'unisson dans l'amorce partagé de la Corse en toute confiance.

Une hirondelle ? Peut-être le printemps ?...

Je rêve, rêve non fugace je l'espère, où chacun garde sa sensibilité politique ou philosophique mais consolide le socle commun de la langue et du Peuple Corse, où chacun peut envisager sa carrière politique en acceptant les tenants et les aboutissants d'une vraie démocratie. Je rêve de ne plus faire de cauchemars de fin du monde et de rebellions mais de faire des rêves de fraternité, d'espoir et de joie de vivre, tout cela mérité par l'effort en commun. ■

Fondation Coppieters

Des démarches pour être accréditée à l'ONU

Antonia Luciani est depuis un an la nouvelle présidente de la Fondation Coppieters, une fondation politique agréée par le Parlement européen et rattachée à l'Alliance Libre Européenne. Ce binôme « parti-politique/fondation politique » est un grand classique de nombreuses démocraties européennes qui associent structurellement action et réflexion plus théorique à travers deux structures au sein d'une même famille politique.

Antonia Luciani représente notre journal Arritti au sein de la fondation, et, désormais présidente, elle a pris la suite de la démarche engagée par Xavier Macias, galicien et ex-président, pour obtenir l'accréditation de la Fondation Coppieters parmi les ONG qui sont représentées au sein de « EcoSoc », le comité économique et social des Nations Unies. À ce titre, elle a été auditionnée fin mai 2024 à New York. Arritti a fait le point avec elle.



vante, six mois plus tard. De report en report ils obtiennent alors de bloquer notre adhésion comme celle d'autres ONG. Nous sommes ainsi bloqués depuis 2018.

Mais cette attitude de blocage indispose beaucoup de membres. C'est la raison pour laquelle nous avons, en parallèle, organisé des réunions bilatérales avec la représentation de l'Union européenne et de la Belgique, la Fondation Coppieters étant déclarée à Bruxelles, pour qu'elles nous aident à débloquer notre candidature. En marge de notre audition nous avons rencontré ces soutiens et aussi la représentation des USA qui peut mettre au vote une liste bloquée d'ONG dont la candidature n'a pas abouti après quatre années. Nous allons aussi étudier cette possibilité avec les membres du bureau de la Fondation.

Devant qui as-tu été auditionnée à New York ?

Il s'agit d'une Commission spécialisée, centrée sur l'accréditation des ONG, qui ont des représentants désignés au sein du comité économique et social, EcoSoc, de l'ONU, de qui dépendra la décision finale prise sur la base du rapport de cette commission. Mais le vote lui-même est une formalité. Le plus difficile est d'obtenir l'avis favorable de cette commission. Xabier Macias avait déjà été auditionné il y a deux ans afin d'accélérer le processus. C'est notre deuxième tentative. Mais nous avons fait le choix de nous déplacer physiquement pour pouvoir débattre avec les représentants des États membres de la commission et répondre à leurs questions face un processus que l'on juge excessivement lent.

Pourquoi cette démarche de la part de la Fondation Coppieters ?

Cette accréditation nous ouvrirait les portes de toutes les réunions internes de l'ONU, et nous permettrait d'organiser des événements en son sein. Notre proximité avec une ONG déjà accréditée, ELEN (European Languages

Equality Network), nous a permis d'organiser deux événements porteurs auprès de l'ONU à Genève. Mais notre accréditation directe nous permettrait de développer ce volet très important de la Fondation qui doit rayonner aussi hors d'Europe. Notre cœur d'engagement est le droit à l'autodétermination qui relève du droit international. Cela permettrait de bénéficier d'une importante caisse de résonance, en Europe et hors d'Europe. De plus, nous souhaitons à travers nos recherches, contribuer aux travaux des Nations Unies, notamment en matière de droits sociaux, de développement durable, de diversité linguistique et culturelle, de prévention des conflits, etc.

Comment ça s'est passé l'autre jour à New York ?

Nous sommes restés cinq journées. L'audition n'a été qu'un aspect de ce déplacement. Mais cela reste le moment le plus important car le jeu politique consiste à multiplier les entraves à travers des questions incongrues, sur tel ou tel événement réalisé par les ONG par le passé, et s'il nous manque un élément de réponse, ils obtiennent que le débat soit repoussé à la session sui-

Quelles sont les portes qui seraient ouvertes par une accréditation auprès du comité économique et social ÉcoSoc de l'ONU ?

Cela nous donnera une visibilité bien plus grande et nous ferait rentrer dans le « club » des ONG associées à l'ONU. Nous pourrions aussi suivre les dossiers qui sont soumis pour avis à EcoSoc, qui, comme tout Comité Economique et Social, émet des avis sur les résolutions votées à l'ONU. Pour la « famille ALE », dont fait partie Arritti, tout comme Femu a Corsica et le PNC, ce serait certainement une plus-value intéressante. ■

**Abonnez-vous
en ligne !**

L'information
livrée chez
vous toutes
les semaines.





EMI ONGLES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Immeuble sis Lot. 4 bis Centre
Commercial GRAND SUD 20620 BIGUGLIA
En cours d'immatriculation au Registre du
Commerce et des Sociétés de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 17 mai 2024 il a été constitué une Société par action simplifiée unipersonnelle

Dénomination : EMI ONGLES

Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 1 000 EUROS. Il est divisé en 100 actions.

Siège : Immeuble sis Lot. 4 bis Centre Commercial GRAND SUD 20620 BIGUGLIA

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : Les soins minceur, beauté, esthétiques, l'activité d'institut de beauté, bronzage, manucure, soins aux technologies modernes et vente de tous produits de beauté et accessoires - Formations

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Président : Madame FACCHINI Emilie, Josiane, Sylvie
Demeurant Lieu dit FICAJOLA Villa TIMOTEI - , 20230 TAGLIO ISOLACCIO

Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

BE SCULPT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Immeuble les Palmiers FOLELLI
20213 PENTA DI CASINCA
En cours d'immatriculation au Registre du
Commerce et des Sociétés de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 16 mai 2024 il a été constitué une Société par action simplifiée unipersonnelle

Dénomination : BE SCULPT

Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 1 000 EUROS. Il est divisé en 100 actions.

Siège : Immeuble les Palmiers FOLELLI 20 213 PENTA DI CASINCA

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : L'activité de SPORT MINCEUR BIEN ÊTRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Président : Madame ANTONETTI Paula

Demeurant Querciole - 20213 VENZOLASCA

Directrice : Madame KERBRAT Maëla, Anne, Marie,
Demeurant Route d'Angiolasca - 6 Lot A PARTITA - 20290 MONTE

Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC

ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 0495309530 - SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 008/TX/24

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et pose de placards aménagés

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 45 % Valeur technique

- 55 % Prix des prestations

Remise des offres : 26/06/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/06/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info>

Publicità

Vous souhaitez faire paraître votre publicité dans ARRITTI, contactez **Ange Giovannini** au **06 81 54 73 98** ou par mél **arritti2@wanadoo.fr**

Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet **www.arritti.corsica**

Catherine COSTA-GIABICONI
AVOCAT - Immeuble PASQUALINI - CASATORRA 20620 - BIGUGLIA

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 06.05.2024, enregistré au SPFE de BASTIA sous les ref.2024 00009817 Ref.2B04P31 2024 00727,

La société BRASSERIE MAJESTIC RINIERI société par actions simplifiées immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°809 425 929, ayant son siège social Route de Ste PANCRACE 20250 CORTE

A cédé à la société SAHM, société par actions simplifiées immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°951 624 998, ayant son siège social 19T COURS PAOLI 20250 CORTE, Un fonds de commerce de « débit de boissons licence IV, brasserie, glacier » à l'enseigne BRASSERIE MAJESTIC sis à 19 Ter Cours PAOLI 20250 CORTE, Moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200.000 Euros) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour 168.500€

- Aux matériels et objets mobiliers pour 31.500€

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 06.05.2024. Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Catherine COSTA-GIABICONI, avocat, Immeuble PASQUALINI CASATORRA 20620 BIGUGLIA où il a été fait à cette fin élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévu.

Pour insertion.

AVIS

Suivant acte SSP en date du 29.05.2024, Mme MURATI Patricia épouse PADRONA demeurant 20160 VICO a donné à titre de location gérance à la SARL EXCELSIOR un fonds de commerce de Librairie, Journaux, Souvenirs, jeux de hasard à l'enseigne L'Alinéa exploité à Sagone 20118 COGGIA du 10.06.2024 au 31.05.2025 renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE ET MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

Dénomination sociale : **MARKETING SERVICES**

Forme : **SARL en liquidation**

Siège social : **28 allée des mimosas 20200 VILLE DI PIETRABUGNO**

Capital social : **500 euros**

SIREN 538 319 674 R.C.S.de Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2024, les associés réunis ont décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au M. Andrea DI CARLO quitus de sa gestion, le décharger de son mandat et constater la clôture de liquidation au 30/04/2024.

Mention sera faite au R.C.S.de Bastia.

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr



Dolu

S'hè spenta Pauline Cacciaguerra

S'hè spenta in Aiacciu à l'età di 99 anni Pauline Cacciaguerra, detta Paulette, nata Colonna.

Era a mamma di a nostra amica Monica Alfonsi, moglie di u nostru direttore d'Arritti è aurudeputatu Francescu Alfonsi, mamma dinù di Jean Claude Cacciaguerra, è minnana di Pierre Antoine Alfonsi è di Boris Cacciaguerra, arci minnana di Antone è Paulu Antone.

I soi, parenti è amichi, l'anu purtata in terra in Curzu, paisolu d'Osani, u 31 di maghju scorsu.

Accompagnatu da bellissime voce per cantà a messa, u prete hà ramentatu a donna ch'ella hè stata, arradicata à u so paese è à i valori nustrali è di generosità ch'è anu guidatu i so passi à longu à a so vita.

Arritti manda cunduleanze afflitte è fraterne à Monica è Francescu, Ghjuvan'Claudiu è Ghislaine, à i so figliulini, purfigliulini, e so surelle, nipoti è niputini, è tutti i soi adduluriti. Ch'ella riposi in pace. ■



APPEL D'OFFRES OUVERT - MAIRIE DE BIGUGLIA

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale à Biguglia

Section : Identification de l'acheteur

MAIRIE DE BIGUGLIA

Numéro national d'identification : 21200037600013.

Adresse : - R.N. 193 - 20620 BIGUGLIA.

Adresse internet de l'acheteur : <https://biguglia.corsica/>

Code NUTS par zone : FRM02.

Contact : Jean-Charles GIABICONI - 0495589858 -

mairie.biguglia@wanadoo.fr

Adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

URL des documents : <https://www.achatspublicscorse.com>

URL de présentation : <https://www.achatspublicscorse.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : MAIRIE DE BIGUGLIA, R.N. 193, à l'attention de : M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33)495589858. Email : casacumuna@biguglia.corsica.

Code d'identification national : 17200005100026.

Adresse internet : <https://biguglia.corsica/>

Activité(s) de l'organisme : Services généraux des administrations publiques

Section : Description du marché

Type de marché : Services

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale à Biguglia

Code CPV principal : 71221000-3.

Description succincte du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale à Biguglia

Forme juridique du soumissionnaire donnée : Oui

Description de la forme juridique du soumissionnaire : Au vu de la spécificité de l'opération, l'équipe de Maîtrise d'œuvre sera pluridisciplinaire et techniquement performante, et devra obligatoirement être composée des éléments spécialisés dans les domaines suivants :

- Architecte DPLG, et mandataire de l'équipe,
- BET cuisine professionnelle,
- BET fluides et SS,
- BET Structure,
- Coordination OPC.

Informations d'exécution : Conformément à l'article 24 du CCAG-MOE, les résultats réalisés dans le cadre du marché font l'objet d'une concession au profit du pouvoir adjudicateur. Cette concession vaut pour les seuls besoins découlant de l'objet du marché. Par conséquent, le titulaire peut utiliser les résultats pour ses propres besoins, y compris commercialement.

Commande en ligne : Non.

Informations financières : Paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via Chorus Pro.

Facturation en ligne : Obligatoire

Paiement en ligne : Non.

Section : Informations sur la procédure

Type de procédure : Ouverte

Procédure accélérée : Non.

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 1.

Offre pour l'ensemble des lots : Non.

Nombre maximum de lots attribuables : 1.

Garantie requise : Oui.

Description de la garantie : Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire à concurrence de 100% du montant de l'avance si demandé par l'attributaire.

Système d'acquisition dynamique : Aucun

Section : Lots

Marché alloti : Non

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 1.

Lot n°1 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale à Biguglia.

Description du lot : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale à Biguglia

Code CPV principal : 71222000-0

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1.

Valeur technique / Pondération : 70 (sous critères présents dans le règlement de la consultation)

Prix / Pondération : 30

notation : (valeur de la meilleure offre / valeur offre étudiée) X 30

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire Simone Peretti

Reconduction : Non.

Des variantes seront prises en considération : Non.

Options : Non.

Durée du marché : 17 mois

Programme financé par des fonds communautaires : Non
Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres pour ce lot : Oui.

Type de critère de sélection : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Critère de sélection utilisé : utilisé

Description des critères de sélection : Voir article 6.1 du Règlement de la consultation

Critères de sélection pour la seconde étape : Non.

Type de critère de sélection : Capacité économique et financière

Critère de sélection utilisé : utilisé

Description des critères de sélection : Voir article 6.1 du Règlement de la consultation

Critères de sélection pour la seconde étape : Non.

Type de critère de sélection : Capacité technique et professionnelle

Critère de sélection utilisé : utilisé

Description des critères de sélection : Voir article 6.1 du Règlement de la consultation

Critères de sélection pour la seconde étape : Non.

Section : Conditions de délais

Délai minimum de validité des offres : Pendant 4 Mois

Date limite de remise des offres : 17/07/2024 à 12:00

Date d'ouverture des plis : 19/07/2024 à 14:00, lieu :

Hôtel de Ville.

Date limite de demande d'informations complémentaires :

08/07/2024

Section : Informations particulières

Langue de présentation : français

Informations sur les qualifications du personnel d'exécution : Exigence dans l'offre

Habilitation sécurité requise : Non.

Accord de confidentialité requis : Non.

Documents à accès restreint : Non.

Présentation électronique requise.

Signature électronique : Non

Critères d'exclusion : Motifs d'exclusion purement nationaux : En raison d'un jugement devenu définitif.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal

administratif de BASTIA, Chemin Montepiano, à l'attention de : greffe du tribunal administratif, F-20407 Bastia cedex.

Tél. (+33)495328866. E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Code d'identification national : 17200005100026. Adresse internet : <https://www.bastia.tribunaladministratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, à l'attention de : greffe du tribunal administratif, F-20407 Bastia cedex. Tél. (+33)495328866.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Adresse internet : <https://www.bastia.tribunaladministratif.fr/>

Description des délais d'introduction des procédures de recours : Délais d'introduction des recours

- Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ;

- Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat devant le juge des référés précontractuels du tribunal administratif (art. L.551-1 du code de justice administrative- cja) (ce, 3 octobre 2008, no 305420, Smirgeomes) ;

- Référé- Suspension avant la signature du marché public ou de l'accord cadre contre les actes détachables du contrat devant le juge des référés du tribunal administratif (art. L.521-1 du Cja) ;

- Recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (art. R.421-1 du Cja) ;

- Référé contractuel auprès du Tribunal Administratif dans un délai d'un mois à compter de l'envoi au JOUE de l'avis d'attribution du marché ou dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat en l'absence d'envoi de l'avis d'attribution précité.

En cas d'envoi au JOUE d'un avis relatif à l'intention de conclure le contrat et de respect d'un délai de 11 jours entre la date de publication de cet avis et la conclusion du contrat, aucun référé contractuel n'est possible ;

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.

- Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés le recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction, le concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours pour excès de pouvoir (CE, ass., 16 juillet 2007, no291545, Sté Tropic travaux signalisation).

- Le délai de deux mois est porté à trois mois si le requérant demeure dans un département ou une collectivité d'outre-mer et à quatre mois s'il demeure à l'étranger.



www.arritti.corsica

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 • TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI COMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262